

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

[sentiers.davenir@laposte.net](mailto:sentiers.davenir@laposte.net)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

Locoal Mendon, le 6 décembre 2021,

Le Président de Sentiers d'Avenir

A

Monsieur Le Préfet du Morbihan

10 Place du Général de Gaulle

56019 Vannes Cedex

**Lettre RAR**

**Objet : Ria d'Étel - Locoal Mendon – Institution d'une servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL)**

**REF : Nos lettres du 26 avril et du 16 août 2021**

Monsieur le Préfet,

Par courriers du 26 avril et du 16 août 2021, nous demandons de surseoir à l'enquête publique relative à l'institution de la SPPL (Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral) sur le territoire de la commune de Locoal Mendon et demandons des études complémentaires visant à délimiter le DPM sur cette même commune.

A la suite de l'examen détaillé des réponses individuelles que le chef du SAMEL de la DDTM a adressé aux membres de notre association qui avaient formulé une demande de délimitation sur les parcelles dont ils sont propriétaires, nous estimons qu'aborder l'institution de la SPPL selon la méthode retenue jusqu'à ce jour par ce service, relève de la formalité impossible en ce qui concerne le fond de la Rivière d'Étel, particulièrement dans les zones éloignées de son embouchure.

En effet, dans certains cas, le tracé de la SPPL se situe à l'intérieur du DPM, situation qui ne peut qu'aller en s'aggravant avec la hausse du niveau des eaux de la mer. Faute d'avoir délimité le DPM, cette situation n'est juridiquement pas convenable. Dans d'autres cas, le tracé se situe sur des zones à usage agricole, très exceptionnellement inondées. Dans plusieurs autres cas, le tracé passe derrière des digues de polders et d'étangs à statut privé, situation qui pose le problème de l'entretien de ces digues pour la sécurisation du tracé. Et enfin, plusieurs cas d'érosion active n'ont pas été traités.

Ensuite, le tracé retenu à ce jour nécessite un linéaire important de passerelles, posant la question de la réalisation de travaux sans qu'ait été préparé, ni annoncé, le lancement des procédures requises en zone Natura 2000. Si un coût, d'ailleurs relativement élevé, a été annoncé pour ces travaux de mise en place de la SPPL, aucun chiffrage n'a été effectué sur le coût du maintien en conditions qui suivra, ce coût étant, a priori, laissé à la charge de la mairie et de ses contribuables.

Par ailleurs, l'utilisation future de ces ouvrages et la pression consécutive qu'engendrera la circulation des randonneurs soulève la question de leur impact sur ces milieux naturels sensibles, comme le sont par exemple les bras de mer au fond de la ria d'Étel qui sont actuellement vierges de toute présence

humaine et où séjournent notamment une faune (en particulier avifaune) et une flore exceptionnelles. Au surplus, la volonté de superposer la SPPL et le sentier de randonnée GR34 ajoute à la confusion qui entoure ce dossier, du fait de la forte fréquentation induite.

A ce propos, l'étude d'incidence qui a été conduite pour évaluer cet impact nous apparaît très insuffisante, au vu notamment du nombre limité de passages sur le terrain et du temps passé pour chacun en station. Cet état a aussi été relevé par le commissaire enquêteur lors de l'examen du projet de SPPL sur la commune de Belz et cette insuffisance s'est, en outre, vue confirmée par la découverte qui a été faite a posteriori de plantes protégées (asphodèles) sur le cheminement prévu.

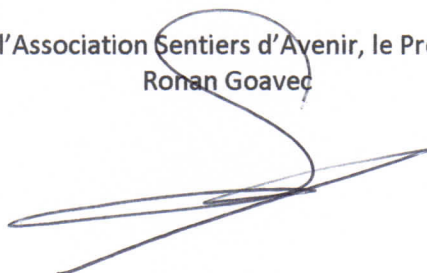
Ainsi sont les éléments qui, de notre point de vue, démontrent que l'application que fait la DDTM d'un texte de loi conçu pour les bords de mer accores, ne peut déboucher fructueusement dans une zone de marais et polders de fond d'estuaire, tel que le fond de la rivière d'Étel.

Un certain nombre de personnes considèrent à tort que notre association a pour objectif d'empêcher l'institution de cette SPPL. Nous souhaitons le démentir vigoureusement. Nous sommes à la disposition de vos services pour prendre part à une concertation approfondie qui apporte les meilleures réponses possibles au détail des situations rencontrées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre point de vue,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Pour l'Association Sentiers d'Avenir, le Président,  
Roman Goavec



Copies :

- M. le Président du Conseil Départemental du Morbihan
- M. le Député de la 2ème Circonscription du Morbihan
- Mme le Maire de Locoal Mendon
- M. le Sous-Préfet de Lorient